

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

## Déclaration de Maladie

N° W19-430422

ND. 34241



### Maladie

### Dentaire

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1801

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : OUAZZANI FATHIA

Date de naissance : 02/12/50

Adresse :

Tél. : 0661 329221

Total des frais engagés : 537,55

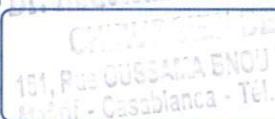
Dhs

### Optique

### Autres

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 04/05/2020 / 04/05/2020

Nom et prénom du malade : OUAZZANI FATHIA

Age : 69

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Orthodontie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

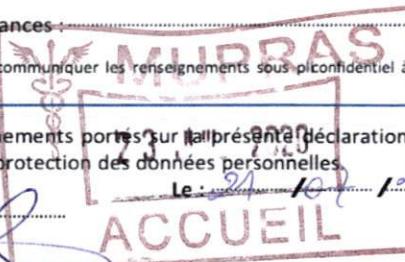
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 21/05/2020

Signature de l'adhérent(e) :



### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
04/05/20 21/05/20	consultation consultation	142 gratuit	250,00 DH gratuit	INP : 940113924 Dr. Abderrahmane BEN Signature

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie Jura TAHRI JOUTE Rachid 129, Rue Oussama Benou Zaid Casablanca Tel: 05 22 24 24 24	04/05/20	119,50
Pharmacie Jura TAHRI JOUTE Rachid 109, BIS Rue Oussama Benou Zaid Casablanca Tel: 05 22 24 24 24	09/05/20	168,00

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

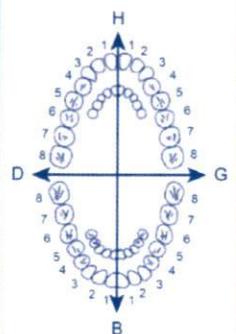
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

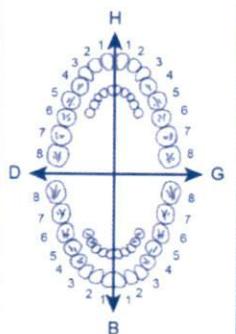
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

### VOLET ADHERENT

\* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



### O.D.F PROTHESES DENTAIRES



### DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
	35533411	11433553
G	00000000	00000000
B		

(Création, remont, adjonction)

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

Dr. Abderrahmane BENBRAHIM

Chirurgien Dentiste

Diplômé de la Faculté de Médecine

Dentaire de Monastir

Ex. Interne au C.H.U de Monastir et Sousse.



د. عبد الرحيم بن بraham

طبيب جراحي للأسنان

خريج كلية طب الأسنان بالمشير

ملاحة سادقا بالمستشفى الجامعي

بسوسة Uniquement sur ordonnance

RESPECTER LES DOSES PRESCRIT

55,00

• Anoxil 1g

14 x 2/5 p. de 500 mg

(à prendre de  
mardi 18/05/20)

48,50

III p. de

Corriger de

3cp/5 le matin vers 6h (03) jain

64,20

KIN BAIN  
DE RAPIDE

p. de 500 mg

15 jain

Dr. Abderrahmane BENBRAHIM

Centre de Santé et de Recherche - 1er Etage

151, Rue Oussama IBNOU ZAÏD - Tel. : 0522 23 22 04  
Maârif - Casablanca - Tel. : 0522 23 22 04

Pharmacie du Jura  
TAHRI JOUTEI Rachid  
129, Bis Rue Oussama IBNOU ZAÏD  
Casablanca - Tél. : 05 22 25 34 41

Horaires : Voir Horaires

PPV : 48DH50

PER : 01-23

LOT : J246



bottu s.a.  
B2, Allée des Casuarines - Ain Seba - Casablanca  
S.Bachouchi - Pharmacien Responsable

Dr. Abderrahmane BENBRAHIM

Chirurgien Dentiste

Diplômé de la Faculté de Médecine

Dentaire de Monastir

Ex. Interne au C.H.U de Monastir et Sousse.



د. عبد الرحيم بن ابراهيم

طبيب جراحي للأسنان

خريج كلية طب الأسنان بالمستشفى

ملحق سابقًا بالمستشفى الجامعي

بالمستشفى وسوسنة

Casablanca, le :

04/05/2020

PPV: 55,00 DH  
LOT: 623683  
PER: 06/21

66,00

\* ANOXIL 1g

24 x 2/5 g

06 Jan

64,50

\* DI-INDO 25

25 x 2/5 g

05 Jan

✓

✓

119,50

Dr. Abderrahmane BENBRAHIM  
CHIRURGIEN DENTISTE  
151, Rue OUSSAMA IBNOU ZAÏD - 1er Etage  
Maârif - Casablanca

